



Natacha Bouchart

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2017-128 du 29 juin 2017), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers par la dotation à la Communauté d'Agglomération de la compétence facultative supplémentaire « Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs à la nomination d'un agent.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de ces agents contractuels.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder au recrutement d'un technicien de fouilles pour une durée d'un an maximum, éventuellement renouvelable une fois pour la même durée, ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder au recrutement d'un anthropologue pour une durée de cinq mois ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'une durée d'un an d'un archiviste à compter du 8 janvier 2019 ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'un juriste en Ressources Humaines d'une durée de trois ans maximum, renouvelables dans la limite d'une durée totale de six ans à compter du 1er janvier 2019 ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel et **FIXE** sa rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, la création de 50 postes d'agents non permanents contractuels pour l'année 2019, et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin temporaire ou pour faire face à l'absence momentanée de fonctionnaires et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats de recrutement et leurs éventuels avenants.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer un avenant n°3 à la convention pour la création de services communs entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et la Ville de Calais.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la revalorisation de la participation de l'employeur à la protection sociale au 1er janvier 2019 et **AUTORISE** le paiement de cette participation selon les modalités fixées par la délibération P2 du 27 septembre 2012, après intervention de Mme la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une somme à l'organisation syndicale non reprise dans la délibération 2018-130 du 29 juin 2018 et 2018-164 du 28 septembre 2018, ayant fourni les justificatifs nécessaires à cet effet.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail alimentaires situés sur la commune de Calais pour les dimanches évoqués dans la délibération.

APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs de moyens relative au partenariat de développement économique à travers la pépinière d'entreprises « le carré des affaires » avec la CCI Littoral Hauts de France pour la période 2019-2021 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer cette convention entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts de France.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention cadre d'intervention foncière avec la SAFER Hauts de France ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

AUTORISE, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers à la centrale d'achat de la Fédération de l'Energie du Pas-de-Calais, **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à approuver les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE 62 et **AUTORISE** le Président de la FDE 62 à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Calais, par la centrale d'achat de la FDE 62.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 29,57 et 58 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à fixer la tarification horaire pour les prestations de service pour l'année 2019.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à fixer les tarifs de traitement des sous-produits de l'assainissement, le tarif de la fourniture d'eau traitée et le coefficient E.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la redevance assainissement non collectif à 20 € HT pour l'année 2019.

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir le montant de la redevance assainissement collectif 2019 à 1,8036 € HT le mètre cube, après intervention de Mme la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, de poursuivre le dispositif d'aides communautaires pour le développement des énergies renouvelables et de la performance énergétique de l'habitat privé pour l'année 2019, dans la limite des 47 000 euros prévus au budget, **APPROUVE** les règlements d'attribution actualisés correspondant à ce nouveau dispositif, et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à accorder les aides financières du dispositif auprès des particuliers, après instruction des demandes par l'Espace Info Energie ainsi qu'à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes pièces relatives à ce dispositif.

VALIDE, à l'unanimité, le contenu de la convention immobilière d'Action Logement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer toutes les pièces nécessaires à la formalisation de l'opération, ou le cas échéant, de prévoir qu'il sera fait application des dispositions de l'article L.1311-13 second alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à signer les différentes conventions entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et les services départementaux de l'Education Nationale, les inspections de circonscriptions, les directeurs(rices) d'écoles dans le cadre d'intervention des agents de l'Agglomération aux activités d'enseignement physiques et sportives dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques.

DESIGNE, à l'unanimité, Madame Véronique VAN CUTSEM comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles vivants de catégories 1,2 et 3 du Pôle Diffusion du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Madame Véronique VAN CUTSEM à solliciter l'attribution de ces licences auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

APPROUVE, avec 33 voix POUR (les administrateurs ne participent pas au vote), le budget principal de l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » pour l'année 2019, tel qu'adopté par le Comité de Direction, à 698 787 euros TTC en fonctionnement et 30 000 euros TTC en investissement, soit un budget voté en équilibre, à 728 787 euros TTC ainsi que le budget annexe pour l'année 2019, voté en équilibre à 180 093 euros HT, après intervention de M. Pestre.

APPROUVE, à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de classement en catégorie I pour l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale » auprès du Préfet du Pas-de-Calais et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document nécessaire au dépôt du dossier de demande de classement auprès du Préfet du Pas-de-Calais.

APPROUVE, à l'unanimité, le schéma intercommunal des itinéraires cyclables après intervention de Mme la Présidente.

EMET, à l'unanimité, un avis favorable au projet d'actualisation du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2019-2024.

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2020 et du débat y afférent.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention avec la Ville de Calais pour définir les modalités de reversement des fonds alloués par la Mission Interministérielle de Lutte contre le Drogue et les Addictions dans le cadre de la prévention de la délinquance.

APPROUVE, à l'unanimité, le nouveau projet de règlement de redevance spéciale sur les ordures ménagères assimilées et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions ainsi que tous les documents administratifs liés à l'application de la redevance spéciale.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer les différents actes nécessaires à l'adhésion de Grand Calais Terres & Mers à l'association AMORCE, association nationale au service des Collectivités Territoriales, au titre des compétences déchets ménagers ainsi que Eau et Assainissement et **DESIGNE** Monsieur Philippe MIGNONET, représentant titulaire et Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, représentante suppléante de Grand Calais Terres & Mers au sein de l'association AMORCE.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme au Budget Général de l'exercice 2018.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions en complément de celles octroyées lors des précédents conseils et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer aux communes pour l'année 2019 les montants de dotation de solidarité communautaire indiqués dans la délibération et de procéder à leurs versements par douzième et mensuellement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à les signer.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer aux communes pour l'année 2019 les montants des attributions de compensation indiqués dans la délibération et de procéder à leurs versements par douzième et mensuellement et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à les signer.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement budget général dans le respect de la règle de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et réparti comme énoncé dans la délibération.

DECIDE, à l'unanimité, d'entériner les montants plafonds de subvention fixés dans la délibération et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions liées à l'attribution de ces subventions.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à émettre un avis favorable sur le transfert des frais d'études sur les comptes 23 pour les travaux en cours et 20 ou 21 pour les opérations terminées, et d'amortir les frais d'insertion non suivis de travaux.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à émettre un avis favorable sur le transfert des avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à solliciter le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil ainsi qu'à lui accorder l'indemnité de conseil au taux annuel de 100 % et **DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel cité dans la délibération et sera attribuée à Monsieur Jean-François COLLET à compter de sa prise de fonctions soit le 1^{er} septembre 2018, Monsieur Didier FASQUEL ayant quitté ses fonctions le 31 août 2018, percevra la dite indemnité jusqu'à cette date.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à attribuer un fonds de concours à la commune de FRETUN en vue de participer au financement de l'aménagement paysager du parvis de la mairie, du parc de la mairie et du parking de la salle de sport René Hochart pour un montant de 16 500,00 € et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention pour le remboursement de la dette contractée par SYNTHEXIM dans le cadre de la redevance assainissement pour les industriels, ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement.

La séance est levée à 18h10